

## Le Registre des personnes fragiles isolées

L'épisode caniculaire de l'été 2003 a mis en évidence l'isolement et la grande vulnérabilité d'un nombre important de personnes âgées.

Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel (canicule, grand froids, épidémie, etc..), la loi du 30 juin 2004 et son décret d'application du 1<sup>er</sup> septembre 2004, instaurent dans chaque département un Plan d'Alerte et d'Urgence Départementale (PAUD)

Déclenchée par le Préfet il vise à apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables.

A ce titre, le maire de chaque commune est chargé de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées, isolées, et de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif confidentiel.

Le Maire de Fayence a confié au Centre Communal d'Action Sociale la gestion de ce registre.

**Chaque demande d'inscription basée sur le volontariat, est une démarche de prévention et de solidarité citoyenne**

## Qui peut figurer sur le Registre ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes adultes handicapées, en invalidité.

## Qui peut s'inscrire sur le Registre ?

- la personne elle-même
- son représentant légal,
- un tiers (amis ou proche, médecin, services d'aide ou personne intervenante).

## Comment s'inscrire sur le Registre ?

Plusieurs possibilités sont offertes aux personnes résidant sur la commune de Fayence

- **Sur simple appel téléphonique** au 04.94.39.15.15 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

- **Par courrier adressé** : Mairie de Fayence – CCAS – 2 place de la République – 83440 FAYENCE

Un accusé d'inscription de l'enregistrement sur le Registre vous sera adressé.

Toute confidentialité est garantie. La gestion du Registre est destinée aux seules fins de communication à Monsieur le Préfet dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental.

Les personnes figurant sur le Registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant

Pour toute demande d'inscription ou pour plus d'information :

Numéros d'appels :

04.94.39.15.15

04.94.39.15.31

04.94.39.14.74

Vous pouvez également contacter

Pompiers : 04.94.39.07.07

Services d'Aides à Domicile :

Azur Développement Service: 04.94.67.63.14

Osmose: 04.94.76.27.38

Sendra: 04.94.68.43.32

Entr'Aide Sociale du Var: 04.94.92.27.08

ACAP 83: 04.94.60.39.54

**VILLE DE FAYENCE**  
**Centre Communal d'Action Sociale**



**Le Registre des  
Personnes Fragiles  
Isolées**